



Crésus Salaires

34 - Analyse de l'égalité salariale avec Crésus et Logib

34.1 - Les données transmises à Logib

34.2 - Modification des fanions

34 - Analyse de l'égalité salariale avec Crésus et Logib

En vertu de la loi sur l'égalité, depuis le 1^{er} juillet 2020, les entreprises suisses employant au moins cent collaborateurs et collaboratrices sont tenues d'effectuer une analyse de l'égalité salariale, de la faire contrôler par un organe indépendant et d'informer leurs collaborateurs et collaboratrices du résultat de l'analyse. L'objectif est de faire respecter le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

La Confédération a développé un outil appelé Logib, disponible en ligne, permettant d'effectuer une analyse de l'égalité salariale et de montrer des indicateurs intéressants liés au sexe.

Le site de la Confédération présente l'outil [Logib](#) dans le détail.

Une partie importante des données requises par Logib sont des données salariales. Crésus Salaires a donc été complété pour vous permettre d'y saisir des informations statistiques et d'exporter des données dans un format directement importable par l'outil Logib. La qualité de cette exportation dépend de la qualité des données saisies dans Crésus.

Le document « [Descriptif méthodologique Logib Modules 1 et 2](#) » disponible sur le site de la Confédération présente dans le détail la procédure d'analyse et les champs requis. Epsitec développe des logiciels mais n'est pas experte en analyse de l'égalité salariale. Si vous avez des questions sur la procédure d'analyse, nous vous invitons à prendre contact avec la Logib Helpline de la Confédération :

Logib Helpline

Tél. 0800 55 99 00

logib@ebg.admin.ch

Dit de façon simplifiée, Logib établit ses analyses à partir de données prélevées dans un fichier Excel. Crésus Salaires prépare les données nécessaires, assure l'exportation et vous permet de coller les données dans le tableau Excel.

Vous partez du menu Employés > Exporter :

Choix du modèle pour exporter
✕

- Adresse (modèle)
- Adresse étendue (modèle)
- AVS simple TXT (modèle)
- Export frontaliers (Accord avec la Fran
- Export tipeg (standard) (modèle)
- Exporte les professions pour l'OFS (m
- Gastro Social (base LPP) (modèle)
- Logib
- Pièce comptable par groupes (modèle)
- RHT - employés (modèle)
- Tableau salaires bruts (modèle)
- Tableau salaires payés (modèle)
- Tableau salaires versés (modèle)
- Variations (modèle)

Exporte dans le presse-papiers

 Exporte dans un fichier

Fichier : Parcourir...

Dossier : Parcourir...

Copie le chemin d'accès au fichier dans le presse-papiers

Remplace un fichier existant

Mémorise le nom du fichier Modes...

Définition du modèle...

Créer

Dupliquer

Renommer

Supprimer

Groupe :
Période :

(tous) ▼

Juillet ▼

Exporter

Fermer

Aide

Vous exportez ainsi les données depuis Crésus Salaires pour les coller dans le tableau fourni par l'outil Logib.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y
	Numéro courant (numéro personnel et ID, AVS)	Âge (date et année de naissance, âge)	Sexe	Années de service (date et année d'entrée en fonction, nombre d'années de service)	Formation	Fonction (profession exercée)	Niveau de compétence au sein de l'entreprise / niveau de qualifications requises	Position professionnelle	Salarié-e-s rémunéré-e-s au mois: taux d'activité en %	Salarié-e-s rémunéré-e-s à l'heure: nombre d'heures payées pour le mois de référence	Salaires de base	Indemnités (Travail en équipes, le dimanche, de nuit et autres primes de pénibilité, 1/12 de la somme annuelle)	1 ^{er} salaire mensuel (généralisme: 1/12 du salaire de base)	Paiements spéciaux (1/12 de la somme annuelle)	Durée hebdomadaire normale de travail (en cas de plein temps ou de taux d'activité de 100%)	Durée annuelle de travail prévue pour l'année de référence (en cas de plein temps ou de taux d'occupation de 100%)	Population (statistique)	Remarques	Complément 1	Complément 2	Complément 3	Complément 4	Complément 5		
1	▼	▼	▼	▼	▼		▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼
2																									
3																									
4																									
5																									
6																									
7																									

Attention : assurez-vous que la colonne **A** du tableau Excel soit visible au moment où vous collez les données en provenance de Crésus Salaires, sans quoi l'exploitation des valeurs serait impossible par la suite.

Lors de l'analyse des données, sélectionnez les formats pour l'age et les années de service comme suit :



Informations complémentaires

Liste des fonctions

Données générales

Quel mois de référence et quelle année de référence avez-vous choisis?

Mois * Année *

05 2023

A combien d'heures s'élève votre durée hebdomadaire normale de travail?

Heures par semaine (base d'activité 100%) *

42

Quel format de données avez-vous choisi?

Sexe

 2 pour les femmes, 1 pour les hommes 1 pour les femmes, 2 pour les hommes Code spécifique

Âge

 Âge en années Année de naissance (AAAA) Date de naissance (JJ.MM.AAAA)

Années de service

 Nombre d'années de service Année d'entrée en fonction (AAAA) Date d'entrée en fonction (JJ.MM.AAAA)

Feedback

[Retour](#) [Continuer](#)

34.1 - Les données transmises à Logib

Les données transmises sont anonymes et présentent la situation générale de l'entreprise.

Par défaut, Crésus Salaires transmet les données de base mais n'intègre pas tous les cas particuliers. Face à un cas particulier, vous devez modifier les données manuellement dans le fichier Excel ou directement dans **Logib**.

Les données suivantes sont exportées par Crésus Salaires :

Rubrique Logib	Rubrique Crésus Salaires
Numéro courant	Numéro d'employé
Âge	Année de naissance
Sexe	Sexe Note : Crésus Salaires transforme Féminin / Masculin en 2 ou 1 conformément aux spécifications de Logib.
Années de service	Date d'entrée
Formation	Formation du salarié Note 1: Crésus Salaires transforme la formation choisie en nombre conformément aux spécifications de Logib. Cette note est valable pour toutes les autres listes déroulantes.
Fonction	Profession exercée
Niveau de compétence au sein de l'entreprise / niveau de qualifications requises	Niveau de compétence (type d'activités) <ul style="list-style-type: none"> • Tâches très complexes de résolution de problèmes/ de décisions • Tâches techniques ou pratiques complexes • Tâches nécessitant des connaissances professionnelles spécialisées • Tâches simples ou de routine/répétitives

Position professionnelle

Position professionnelle

- Cadre supérieur
- Cadre moyen
- Cadre inférieur
- Responsable de l'exécution des travaux
- Sans fonction de cadre

Salariés et salariées rémunérés au mois

Taux d'occupation (%)

Salariés et salariées rémunérés à l'heure

Heures travaillées

Salaire de base

Le salaire de base est le salaire de base versé dans le mois de référence, qu'il soit versé au mois ou à l'heure.

Note 1: il correspond à la somme de rubriques assignées au fanion Salaire de base.

Note 2: si une personne n'a pas perçu un salaire entier en raison d'un congé non payé, d'une entrée en fonction ou d'un départ au cours du mois de référence, le salaire de base ainsi que tous les autres éléments du salaire doivent être indiqués pour le mois entier de manière à correspondre au taux d'activité saisi. Cette correction doit être apportée manuellement directement dans le tableau Exécution.

Indemnités

Les indemnités sont les éléments suivants : montant brut des indemnités légales pour le travail du dimanche ou de nuit, éventuelles majorations pour le travail supplémentaire ou les heures supplémentaires, autres primes de pénibilité. Les indemnités doivent porter sur le travail saisi pour le mois de référence.

Note: comme pour le salaire de base, les indemnités sont la somme des éléments de salaires associés au fanion Indemnités dans la définition des rubriques.

13^{ème} salaire mensuel

Le 13^{ème} (ou 14^{ème}, ou x^{ème}) salaire est la part du montant brut correspondant pour les salariés au mois, au taux d'activité, et pour les employés et employées rémunérés à l'heure, au nombre d'heures rémunérées pour le mois de référence.

Note: comme ci-dessus.

Paielements spéciaux Sont considérés comme des paiements spéciaux l'ensemble des paiements irrégulièrement (à un rythme semestriel, annuel, sporadique).
 Note: comme ci-dessus.

Durée hebdomadaire normale de travail Taux d'occupation

Durée annuelle de travail prévue pour l'année de référence Note: cette valeur n'est plus exportée, elle est calculée par Logib dans l'outil d'analyse.

Population

- Contrat de travail régulier
- Apprentissage
- Stage
- Expatriés (lieu de travail fixe à l'étranger)
- Autre

Remarques Logib : remarques

Complément 1 Logib : complément 1

Complément 2 Logib : complément 2

34.2 - Modification des fanions

Dans Cresus Salaires, vous pouvez associer chaque rubrique salariale à un fanion « logib ». Vous pouvez ensuite modifier cette association ([§19.7 Définition des rubriques](#)).

Définitions des rubriques



- Données
 Indemnités
 Déductions
 Bases

Français

 Filtrer...

Num	Nom de la rubrique	I...
1000.	Salaire mensuel	1.
1001.	Salaire mensuel variable	1.
1002.	Salaire à la leçon	1.
1002.1	Salaire pour leçon annulées	1.
1005.	Salaire horaire	1.
1006.	Salaire journalier	1.
	Heures pour OFS	
1007.	Salaire hebdomadaire	1.
	IS: Nombre de jours travaillés hors de S	
	IS: Nombre de jours travaillés en Suisse	
1009.	Salaire jours complémentaires	1.
1010.	Honoraires	1.
1015.	Salaire d'auxiliaire	1.
1016.	Salaire pour travail à domicile	1.
1017.	Salaire pour nettoyage	1.
1018.	Salaire à la tâche	1.
1020.	Salaire après décès	4.
1021.	Membres autorités et commissions	1.
1030.	Indemnités pour ancienneté de service	1.
1031.	Indemnité de fonction	1.

70 / 361

Indemnité

Nom de l'indemnité

1000. @Ind: Salaire mensuel

 Report de mois en mois

 Déterminant reporté

 Négatif

Cette indemnité doit être cumulée dans le point suivant du certificat de salaire:

1. Salaire (qui ne concerne pas les chiffres 2 à 7)

IS Détail:

A: Salaire IS

Cette indemnité est déterminante pour :

 Base pour Correction de salaire

 Logib-salaire de base

 Logib-indemnités

 Logib-13e

 Logib-Paiements spéciaux

 Base pour allocations

 AF cumulée au point 15 du certificat

 Total indemnités journalières

 Total indemnités accident et maladie

Code statistique pour Swissdec : I: Salaire brut statistique

Cette rubrique est utilisée avec un montant total de : 939'568.35

Texte standard d'origine

Salaire mensuel

Le [document Instructions Logib Module 2](#) et ses annexes vous présentent dans le détail les choix d'assignation des rubriques. Vous pouvez aussi associer certaines rubriques à deux fanions différents : par exemple, selon la régularité des versements, l'hébergement gratuit peut être considéré comme un Salaire de base (1) ou comme des Paiements spéciaux (4).

Par défaut, Cresus Salaires reprend le premier choix. Dans l'exemple de l'hébergement gratuit, Cresus Salaires reprend par défaut le Salaire de base (1).

Le changement d'association rubriques – fanions s'effectue de façon globale, pour tous les employés, dans l'onglet de définition des rubriques.

Si vous avez besoin de traiter une rubrique d'une façon différente (par exemple traiter l'hébergement gratuit à la fois comme un Salaire de base et comme des Paiements spéciaux), vous devez la dupliquer (l'hébergement gratuit – Salaire / l'hébergement gratuit – Spécial par exemple) et affecter ces nouvelles rubriques au fanion approprié. Ensuite, vous devrez encore saisir les valeurs adéquates de façon séparée.